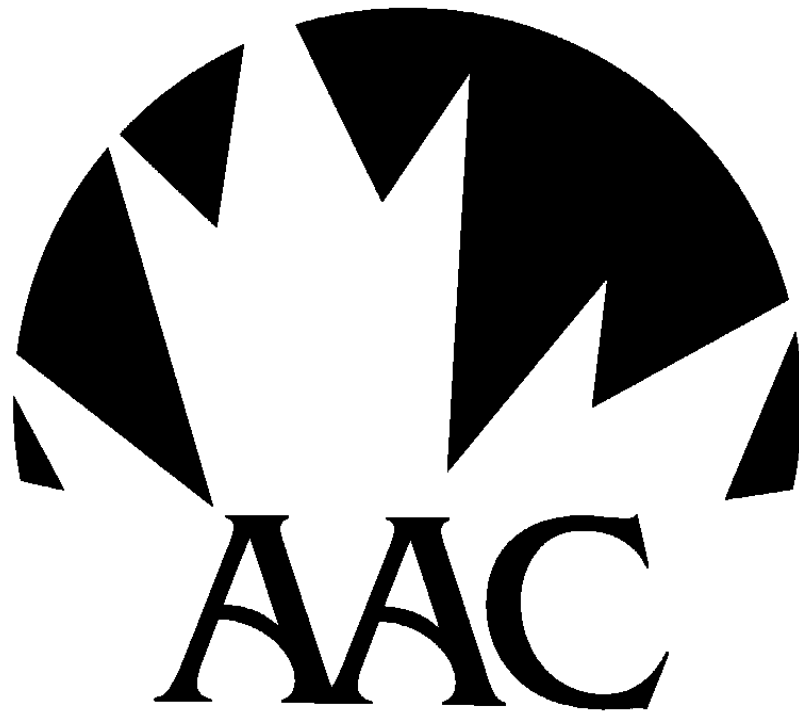


**Association  
d'agilité du  
Canada**



**Championnats  
régionaux et  
national de l'AAC**



Mise à jour de 15 avril 2009

# Table des matières

<b>1</b>	<b>RÈGLEMENTS ET LIGNES DIRECTRICES</b>	<b>1</b>
1.1	Championnats régionaux	1
1.2	Admissibilité	1
1.3	Conducteur blessé – Championnats régionaux et national	2
1.4	Attribution des enceintes – Championnats régionaux et national	2
1.5	Demande pour tenir un championnat régional d’agilité	3
1.6	Responsabilités des clubs hôtes d’un championnat régional	3
1.7	Responsabilités du comité organisateur	5
1.8	Les clubs hôtes doivent :	5
1.8.1	Frais d’inscription	7
1.8.2	Juges et préposés	7
1.9	Épreuves du championnat régional	8
1.9.1	Épreuves du championnat régional	8
1.10	Demande pour tenir un championnat régional	9
1.11	Prix et récompenses	9
<b>2</b>	<b>CONCEPTION DE PARCOURS</b>	<b>11</b>
2.1	Dimensions de l’enceinte et surface	11
2.2	Épreuves offertes	11
2.3	Liste de l’équipement pour un championnat régional de l’AAC	11
2.4	Critères pour la conception des parcours	11
2.5	Obstacles obligatoires	12
2.6	Parcours de championnat régional (à l’attention des juges)	12
2.7	Processus de soumission	13
2.8	Qualificatif d’un jour pour le championnat national	13
<b>3</b>	<b>JUGEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX</b>	<b>16</b>
3.1	Responsabilités des juges	16

<b>3.2</b>	<b>Parcours et jugement</b>	<b>16</b>
3.2.1	Sélection des parcours	16
<b>3.3</b>	<b>Jugement des épreuves d'agilité standard du championnat régional</b>	<b>17</b>
<b>3.4</b>	<b>Jugement des épreuves de sauteur du championnat régional</b>	<b>17</b>
<b>3.5</b>	<b>Jugement des épreuves d'enjeu du championnat régional</b>	<b>17</b>
<b>3.6</b>	<b>Temps de parcours standard</b>	<b>18</b>
<b>3.7</b>	<b>Calcul du pointage lors d'un championnat régional</b>	<b>18</b>
3.7.1	Généralités	18
3.7.2	Calcul du pointage d'une épreuve d'agilité standard	19
3.7.3	Calcul du pointage d'une épreuve de sauteur	20
3.7.4	Calcul du pointage d'une épreuve d'enjeu	21
<b>3.8</b>	<b>Champion(s) régional(aux) individuel(s)</b>	<b>22</b>
<b>4</b>	<b>PROTOCOLE POUR LE CALCUL DU POINTAGE D'UN CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b>	<b>23</b>
<b>4.1</b>	<b>Exemple</b>	<b>23</b>
4.1.1	Agilité standard	23
4.1.2	Sauteur	26
4.1.3	Enjeu	26
4.1.4	Résultats cumulatifs	29
<b>5</b>	<b>PARTICIPER AU CHAMPIONNAT NATIONAL</b>	<b>31</b>
<b>5.1</b>	<b>Interprète français/anglais – championnat national</b>	<b>31</b>
<b>5.2</b>	<b>Commanditaire pour les t-shirts des équipes régionales</b>	<b>31</b>
<b>5.3</b>	<b>Champions nationaux en titre</b>	<b>32</b>
<b>5.4</b>	<b>Titulaires du Prix d'excellence – réalisations à vie</b>	<b>32</b>

## **1 Règlements et lignes directrices**

### **1.1 Championnats régionaux**

Les championnats régionaux de l'Association d'Agilité du Canada sont événement prestigieux en eux-mêmes et donnent accès au championnat national de l'AAC. Pour être admissibles au championnat national de l'AAC, les chiens doivent se qualifier à leur championnat régional, aux épreuves qualificatives d'un jour ou à un autre championnat régional (sur demande spéciale uniquement). Bien que les championnats régionaux soient des épreuves qualificatives pour le championnat national, cela ne doit pas enlever tout le prestige qu'ils revêtent.

### **1.2 Admissibilité**

Tous les chiens qui ont une carte d'identité de l'AAC sont admissibles au niveau régional. Les résidents des É.-U. désirant participer à un championnat régional le peuvent en participant à celui auquel leur État a été attribué. Les Américains peuvent uniquement participer au championnat régional attribué en fonction de leur lieu de résidence. Si un résident des É.-U. ne peut participer au championnat régional de la région qui lui est attribuée, il peut faire une demande spéciale auprès de l'AAC pour être admissible à participer à un autre championnat régional en vue de se qualifier. **À l'exception des chiens qui ne peuvent pas participer à leur propre championnat régional en raison d'une loi ou réglementation spécifique à certaines races, un compétiteur inscrit à un autre championnat régional que le sien participe uniquement dans le but de se qualifier pour le championnat national et ne peut pas obtenir de classement. Les chiens n'ont pas à se désister des épreuves restantes lorsqu'ils ont obtenu les points nécessaires (350) pour se qualifier pour le championnat national.**

Les championnats régionaux sont ouverts à tous les chiens pouvant faire preuve d'agilité et de maîtrise et possédant la capacité physique et mentale permettant de passer les épreuves requises. Tous les chiens sont admissibles, quelles que soient leurs origines. Les clubs hôtes des championnats régionaux peuvent, avec la permission du président du comité directeur responsable des championnats, limiter les inscriptions en se basant sur les accomplissements des chiens.

Les chiens de moins de dix-huit (18) mois, les femelles en chaleur, les chiens blessés, malades ou souffrant d'une difformité qui a une incidence sur leur performance physique ou mentale et **les chiens démontrant de l'agressivité envers les gens ou les autres chiens** n'ont pas le droit de participer aux championnats régionaux.

Tous les chiens admissibles aux concours d'agilité homologués par l'AAC sont invités à participer aux championnats régionaux. Les championnats régionaux se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin (ou la fin de semaine la plus près précédant le 30 juin).

Les demandes pour tenir un championnat régional seront acceptées à compter du 30 juin de l'année précédente et seront approuvées, à condition que toutes les exigences soient satisfaites, dès que le comité directeur responsable des championnats (CDRC) est satisfait de la demande.

Tous les chiens doivent courir à la hauteur à laquelle ils sont admissibles à s'inscrire lors d'un concours homologué par l'AAC jusqu'à concurrence de 26 po dans la catégorie Régulier et de 22 po dans les catégories Spécial et Vétéran.

Les championnats régionaux et national sont assujettis aux règlements d'agilité de l'AAC, sauf indication contraire dans les présentes lignes directrices.

### **1.3 Conducteur blessé – Championnats régionaux et national**

Un champion régional et/ou national de l'AAC est une équipe se composant d'un chien et de son conducteur. Pour cette raison, le nombre de conducteurs pouvant courir un chien est limité à un. Dans l'éventualité où un chien se blesse, aucune substitution n'est permise. Toutefois, si un conducteur se blesse, le conducteur peut soit se retirer de la compétition régionale et/ou nationale comme conducteur pour tous ses chiens et désigner un substitut pour chaque chien. Dans ce cas, le conducteur qui complètera 50 % ou plus des épreuves composant le pointage cumulatif sera désigné comme le conducteur officiel du chien lorsqu'il s'agit de décerner les prix. Dans l'éventualité d'une égalité, le parcours servant à départager les concurrents est considéré comme parcours supplémentaire en ce qui concerne le calcul du pointage susmentionné. Aucune enceinte spéciale ne sera attribuée pour apparier des conducteurs qui ont prédéterminé leur substitut en cas de blessure et ce, en aucune circonstance. Si un conducteur se blesse pendant qu'il exécute un parcours, un substitut pourra refaire le parcours de cette épreuve avec le chien du conducteur blessé. Les fautes encourues pendant le premier passage, avant que le conducteur se blesse ou signale qu'il ne peut plus continuer, seront incluses dans le pointage du deuxième passage. Les fautes encourues pendant le premier passage, après que le conducteur se blesse ou signale qu'il ne peut plus continuer, ne seront pas incluses. Le juge de l'épreuve sera la seule autorité qui décidera des fautes à reporter au pointage du deuxième passage. Le substitut doit exécuter la totalité du parcours. Le substitut doit conduire le chien pour le reste de la compétition.

Voir l'article 2.8 sur l'admissibilité d'un conducteur blessé au qualificatif d'un jour.

### **1.4 Attribution des enceintes – Championnats régionaux et national**

L'attribution des enceintes aux championnats régionaux et national de l'AAC est déterminée par le secrétaire du championnat régional/national et les enceintes seront attribuées au hasard. Les inscriptions qui arrivent en même temps, dans une même enveloppe ou portant le même nom de famille ne seront pas traitées de manière spéciale. La seule exception à cette règle concerne les jeunes conducteurs (moins de 16 ans) qui peuvent demander d'avance d'être accompagné par un autre conducteur, dans ce cas, le jeune conducteur et son accompagnateur seront dans le même groupe.

## **1.5 Demande pour tenir un championnat régional d'agilité**

L'association encourage les clubs des diverses régions à présenter une demande pour tenir un championnat régional.

Seuls les clubs membres de l'AAC ont le droit d'offrir un championnat régional. En plus d'être membre de l'AAC, un groupe ou club qui désire tenir un championnat d'agilité régional doit présenter une demande auprès du comité directeur responsable des championnats au plus tard le 15 janvier de l'année pendant laquelle le championnat doit se dérouler. Les demandes seront acceptées n'importe quand après le 30 juin de l'année précédente et nous encourageons les demandes hâtives étant donné le temps nécessaire pour planifier un tel événement. Les demandes reçues tôt et qui répondent à tous les critères peuvent être approuvées en premier.

Le comité directeur responsable des championnats prendre des arrangements avec le directeur provincial approprié pour qu'il inspecte l'équipement et le terrain proposé si l'événement est offert par un nouveau club et que le site et/ou l'équipement n'a pas déjà été approuvé. Après une telle approbation, le club aura le droit de désigner la compétition comme Championnat régional de l'AAC, indiquant que le club hôte a satisfait aux exigences contenues dans les présents règlements et lignes directrices établis par le comité directeur responsable des championnats pour le déroulement de telles compétitions.

Les demandes doivent être à la disposition de tous les clubs affiliés à l'AAC et doivent être retournées au comité directeur responsable des championnats. On peut obtenir cette demande auprès du CDRC ou sur le site Web de l'AAC. La demande peut être refusée si elle n'est pas remplie intégralement. Les clubs ne doivent pas avoir de résultats de concours en retard ni de frais en souffrance.

De plus, l'AAC se réserve le droit de refuser toute demande pour une raison quelconque sans recours de la part du club. Un club affilié qui ne satisfait pas aux exigences concernant les concours d'agilité homologués court le risque de se voir refuser une demande de tenir un championnat régional. Il incombe au club de satisfaire aux exigences énoncées dans les présents règlements et autres lignes directrices établis par l'AAC.

## **1.6 Responsabilités des clubs hôtes d'un championnat régional**

**Coordinatrice des résultats des championnats régionaux 2009 : Blanche Cooper, administratrice de l'AAC**

Le coordinateur des championnats doit, lors de l'approbation de la compétition, envoyer au président de la compétition de la documentation qui comprend le formulaire des résultats du championnat régional.

Les résultats du championnat régional doivent être envoyés au coordinateur des résultats des championnats régionaux dans les trois jours suivant la fin de la compétition et **ils doivent être reçus dans les dix jours suivants la fin du championnat régional.**

Le secrétaire ou le président du club hôte de la compétition doit envoyer au coordinateur des résultats un courriel lui indiquant la date à laquelle les résultats ont été mis à la poste.

Il faut envoyer une copie papier et une copie électronique du catalogue et du rapport des chiens qui se sont qualifiés au coordinateur des résultats dans les délais prescrits.

Tous les clubs hôtes doivent avoir une adresse électronique pour confirmer la réception des résultats. Si les clubs ne reçoivent pas une confirmation par courriel du coordinateur des résultats dans les dix jours qui suivent l'envoi des résultats, ils doivent communiquer avec le coordinateur pour confirmer la réception des résultats.

Le formulaire des résultats du championnat régional doit comprendre ce qui suit :

1. L'information pour communiquer avec le président, le secrétaire et le secrétaire au pointage de la compétition, y compris les numéros de téléphone et les adresses électroniques (si disponibles). Si, pendant la vérification, on décèle des oublis ou des incohérences dans les résultats, le coordinateur des résultats communiquera avec le secrétaire de la compétition grâce à l'information fournie.
2. Une copie du catalogue complet du championnat régional signé par le ou les juges en fonction; ce qui comprend tous les résultats individuels de toutes les épreuves de même que les résultats cumulatifs.
3. Une copie de chaque parcours couru au championnat régional, signée par le juge et sur laquelle il a inscrit la distance en verges et les TPS et une autre copie, non signée, des parcours en vue de les publier dans On Course.
4. Un chèque ou un mandat postal portant la somme prescrite par le coordinateur des championnats.
5. Une liste complète des compétiteurs comprenant le numéro de carte d'identité du chien, le nom du chien, la race, le nom du propriétaire, son adresse complète avec code postal. (L'information sert à envoyer les formulaires d'inscription au championnat national, il est important qu'elle soit complète et exacte, sinon les compétiteurs ne recevront pas la documentation.)
6. Toutes les copies électroniques de l'information concernant le pointage (y compris, sans s'y limiter, les fichiers de données associés au programme de pointage utilisé pour le championnat régional). Si vous vous demandez si l'information est utile, communiquez avec le coordinateur des résultats des championnats avant la compétition et il vous dira quelle information il convient de lui envoyer. Le fait de ne pas fournir l'information demandée peut, à la discrétion du comité directeur responsable des championnats, entraîner une amende de 100 \$ pour le club hôte.

Tout manquement à l'exigence de produire tous les résultats nécessaires entraînera une amende de 100 \$ pour des résultats en retard et/ou le refus d'une demande ultérieure pour tenir un autre championnat régional. De plus, le club hôte doit conserver une copie de l'information susmentionnée pendant un an. Le coordinateur des résultats des championnats régionaux de 2007 est : TBD

Le club doit désigner un comité organisateur qui assurera la direction de la compétition. Il incombe au comité de s'occuper du championnat régional et de toutes questions autres que les responsabilités qui reviennent spécifiquement aux juges en vertu des présents règlements.

### **1.7 Responsabilités du comité organisateur**

Les responsabilités du comité organisateur comprennent, sans s'y limiter, ce qui suit :

1. Accepter les inscriptions et les frais d'inscription.
2. Préparer l'horaire du championnat régional et un catalogue détaillé qui sera offert à chaque compétiteur, sur le formulaire d'inscription, à un coût ne dépassant pas 3 \$.
3. Fournir des commissaires, préposés, chronométreurs, scribes, monteurs de parcours, secrétaire au pointage, etc. chevronnés.
4. Fournir des obstacles d'agilité conforme aux exigences de l'AAC. Puisque cet événement est prestigieux et qu'il peut être télédiffusé, nous encourageons les clubs à rénover leur équipement pour que la qualité des peintures et des surfaces antidérapantes soit optimale.
5. Fournir les outils et les accessoires nécessaires pour le déroulement d'un championnat régional de qualité, y compris des toises mobiles et fixes et une roue à mesurer les parcours.
6. Résoudre toutes les questions de discipline portées à l'attention du comité.
7. Engager un (des) juge(s) de niveau Expert approuvé(s) par l'AAC et lui (leur) envoyer une lettre de confirmation. Les honoraires du juge sont de 1 \$ par passage.  
Étant donné que les parcours sont tirés au hasard parmi des parcours pré-approuvés, le club envoie simplement une liste des obstacles, une carte du site (enceinte), la liste des épreuves et toutes autres instructions pertinentes **seulement** s'il y a d'autres épreuves offertes (parcours requis) en plus de celles du championnat.
8. Prendre des arrangements et payer les dépenses pour le déplacement, les repas et l'hébergement des juges.
9. Verser les honoraires de juge appropriés, selon les directives de l'AAC.
10. Fournir aux juges en fonction au minimum un polo de juge du championnat régional de l'AAC (voir le bon de commande en annexe).
11. Vérifier les cartes d'identité des chiens avant le début de la compétition (*Note : Pour participer, tous les chiens doivent avoir une carte d'identité de l'AAC.*)
12. Disposer d'une copie des règlements d'agilité officiels de l'AAC et des championnats régionaux, d'un horaire, d'une trousse de premiers soins, de sciure de bois ou de sable pour réparer les irrégularités du sol et d'un désinfectant liquide.
13. S'assurer qu'un vétérinaire est en devoir pendant le déroulement du championnat régional.

Il revient au club d'assumer le coût des prix supplémentaires qu'il décerne outre les prix obligatoires relatifs au classement au championnat.

### **1.8 Les clubs hôtes doivent :**

1. Fournir un système de sonorisation de qualité pour tenir les participants, les spectateurs et les médias au courant des activités qui se déroulent dans les enceintes.
2. Prévoir suffisamment d'estrades pour les spectateurs, de toilettes et un endroit approprié pour exercer les chiens.
3. Si la compétition se déroule sur plusieurs jours, assurer la sécurité des lieux durant la nuit.

4. Annoncer le championnat régional en publiant un programme des épreuves du championnat (formulaire d'inscription). Le programme des épreuves doit contenir les renseignements suivants :
  - La date proposée, l'heure, l'endroit et s'il s'agit d'un concours tenu à l'intérieur ou à l'extérieur, qu'il sera tenu beau temps, mauvais temps.
  - Les frais d'inscription.
  - Une mention, à la discrétion du comité organisateur, à l'effet qu'il n'y aura aucun remboursement, annulation ou changement après la date de clôture des inscriptions.
  - La date de clôture des inscriptions, date après laquelle les inscriptions ne seront plus acceptées, et une mention à l'effet que les inscriptions doivent être reçues ou affranchies avant la date de clôture.
  - Une description des règlements et des lignes directrices du championnat régional qui seront appliqués.
  - Une mention à l'effet que les obstacles satisfont aux exigences de l'AAC.
  - Une déclaration précisant que le comité organisateur se réserve le droit de refuser une inscription.
  - Une déclaration précisant que les épreuves seront tenues conformément aux règlements des championnats régionaux de l'AAC.
  - Un formulaire d'inscription officiel permettant d'inscrire tous les renseignements sur le maître et le chien, y compris le n<sup>o</sup> de carte d'identité du chien. Aucun chien ne peut concourir sans n<sup>o</sup> de carte d'identité.
  - Un déni de responsabilité qui doit être signé par le concurrent avant que l'inscription soit acceptée (il faut noter qu'un des parents ou le gardien d'un mineur (moins de 18 ans) doit signer ce déni de responsabilité).
  - Une description de la surface utilisée (herbe, terre battue, etc).
  - Un exemplaire de ce formulaire doit également être disponible sur le site Web de l'AAC.
5. Il incombe également au club hôte de produire un catalogue qui sera offert à tous les concurrents, tel qu'il est mentionné plus haut. Ce catalogue doit comprendre ce qui suit :
  - le nom du club ou groupe;
  - la date du championnat;
  - l'endroit où se déroule le championnat;
  - toutes les épreuves du championnat, par hauteur de saut pour chaque épreuve;
  - le nom du chien et son n<sup>o</sup> de carte d'identité de l'AAC;
  - la liste des compétiteurs et le nom de leur chien;
  - suffisamment d'espace pour inscrire les fautes de parcours, les fautes de temps et le classement obtenu.

À sa discrétion, le club peut offrir une période de familiarisation.

Le club hôte doit fournir une aire de réchauffement comportant deux sauts au minimum et suffisamment d'espace pour une marche au pied rapide pour que les compétiteurs puissent réchauffer leur chien.

Il est interdit de limiter les inscriptions à un championnat régional. Cette interdiction ne s'applique pas aux épreuves ordinaires offertes dans le cadre d'un concours homologué tenu au même endroit car il s'agit d'une compétition distincte pour laquelle les clubs doivent faire une demande d'approbation séparée, en se conformant aux règlements d'agilité de l'AAC. Il faut produire un formulaire d'inscription séparé pour un tel concours ordinaire.

Les clubs ne peuvent pas refuser l'inscription d'un compétiteur sans obtenir la permission du comité directeur responsable des championnats. En cas de problème parce que les inscriptions d'un groupe ou d'une personne ont été refusées, il faut déposer une plainte par écrit auprès du comité directeur responsable des championnats, laquelle sera étudiée par un tiers indépendant. La décision de ce tiers sera envoyée par écrit au club hôte et au plaignant. Cette décision est sans appel.

### **1.8.1 Frais d'inscription**

Les hôtes du championnat régional doivent présenter un budget basé sur un événement qui atteint, au minimum, le seuil de rentabilité et les frais d'inscription doivent refléter cet objectif. Dans le cadre du championnat régional, les clubs hôtes doivent verser à l'AAC les frais normalement versés pour un concours ordinaire (y compris la TPS) **par chien inscrit par épreuve**. Conformément aux règlements de l'AAC, un compétiteur dont la chienne tombe en chaleur ou dont le chien se blesse verra la totalité de ses frais d'inscription remboursés à condition d'en aviser le secrétaire du concours avant la date du concours et de fournir, si demandé, une lettre ou un certificat d'un vétérinaire. En cas de conflit entre le compétiteur et le club hôte quant à la validité de la blessure ou de la chaleur ou de l'exigence de produire un certificat d'un vétérinaire, le comité directeur responsable des championnats aura le pouvoir final de décision. L'une ou l'autre partie peut envoyer les détails au comité directeur responsable des championnats pour qu'il résolve le conflit à condition que la demande de résolution du conflit soit présentée au comité directeur responsable des championnats ou au président de l'AAC dans les deux semaines suivant la fin de la compétition en question.

### **1.8.2 Juges et préposés**

Les règlements appliqués sont ceux de l'article 2.3 *Juges, commissaires et préposés des Règlements d'agilité officiels* de l'Association d'agilité du Canada. Seuls des juges de niveau Expert approuvés par l'AAC (qui ne sont plus sous supervision) peuvent juger un championnat régional. Il incombe aux clubs hôtes d'engager un juge approuvé.

Pour permettre aux juges Expert qui acceptent de juger un championnat régional de se qualifier, il est prévu que si le championnat qu'ils jugent se déroule la même fin de semaine que celui de leur propre région, ils pourront s'inscrire à n'importe quel autre championnat régional en vue de se qualifier pour le championnat national de l'année courante. De plus, le juge n'aura pas à abandonner la compétition une fois que l'équipe a obtenu un pointage qualificatif mais pourra concourir pour le titre de champion régional.

### **1.9 Épreuves du championnat régional**

Chaque championnat régional se compose de six épreuves, soit deux épreuves d'agilité standard, deux sauteurs et deux enjeux. Les chiens doivent être inscrits et courir les six épreuves pour être admissibles au classement du championnat régional.

Le jugement se fera selon les règlements Experts modifiés. Aucun brevet ni patte de parcours qualificatif pour l'obtention d'un brevet ne seront décernés pour avoir participé aux épreuves des championnats régionaux et nationaux.

Les chiens doivent être inscrits selon la mesure officielle figurant sur leur carte d'identité. Si leur carte n'est pas complètement remplie avec toutes les signatures, ils doivent être inscrits dans la hauteur de saut à laquelle ils sont admissibles en vertu des règlements de l'AAC. De plus, les chiens dont la carte n'est pas complètement remplie avec toutes les signatures doivent être mesurés le premier jour de la compétition par l'un des juges en fonction mais cette mesure ne sera pas reportée sur leur carte. Si la taille du chien est près d'une hauteur de démarcation, le juge et/ou le conducteur peut demander d'utiliser une toise fixe pour déterminer la hauteur de saut.

Une personne peut inscrire plus d'un chien mais un chien ne peut pas être inscrit par plus d'une personne.

#### **1.9.1 Épreuves du championnat régional**

Tous les chiens doivent participer à la compétition individuelle (deux épreuves d'agilité standard, deux sauteurs et deux enjeux) au cours de la fin de semaine. Le club hôte peut offrir et organiser d'autres épreuves. Il s'agira d'épreuves ne contribuant pas à la qualification et les parcours seront conçus par les juges en fonction au championnat régional. Le pointage de ces épreuves/jeux ne sera pas compris dans celui des épreuves du championnat régional et le club peut décerner des rosettes séparément. Les clubs peuvent également offrir des épreuves homologuées par l'AAC en conjonction avec un championnat régional mais il s'agira d'une compétition distincte et il faut faire une demande en suivant les directives applicables à un concours homologué.

- Les chiens doivent courir toutes les épreuves du championnat. Aucun chien ne sera excusé à l'exception des cas d'agression, de chiens qui se soulagent dans l'enceinte, de chiens qui quittent l'enceinte, de chiens hors contrôle et d'un comportement à l'encontre du bon esprit sportif de la part des conducteurs.

Un titre de champion régional pour chaque hauteur de saut (6 po, 10 po, 16 po, 22 po, 26 po) et chaque catégorie (Régulier, Spécial et Vétéran) sera décerné (par ex.: Champion Régulier 22 po, Champion Spécial 22 po, Champion Vétéran 22 po, etc.). **Par ailleurs, les chiens en Vétéran qui sautent deux hauteurs plus bas que leur hauteur en Régulier seront classés séparément. Il y aura donc sept jeux de rosettes de classement en Vétéran :**

- chiens de moins de 12 po sautant 6 po

- chiens de 12 à 16 po sautant 6 po
- chiens de 12 à 16 po sautant 10 po
- chiens de 16 à 21 po sautant 10 po
- chiens de 16 à 21 po sautant 16 po
- chiens de plus de 21 po sautant 16 po
- chiens de plus de 21 po sautant 22 po

Les compétiteurs doivent se qualifier avant le 30 juin de l'année courante pour être admissibles à participer au championnat national. **Les compétiteurs peuvent changer de catégorie (c.-à-d. Régulier, Spécial, Vétéran) ou de hauteur de saut (si en Vétéran) avant le championnat régional ou entre le championnat régional et le championnat national à condition d'être admissible dans cette catégorie et ils resteront dans cette catégorie après l'événement.** Les invitations ou les formulaires d'inscription seront envoyés à tous les conducteurs admissibles à participer au championnat national et seront aussi disponibles sur le site Web de l'AAC. Un nombre limité des compétiteurs qui n'ont pas participé au championnat de leur région désignée peuvent se qualifier pour le championnat national en s'inscrivant au qualificatif d'un jour se déroulant le jour précédent le championnat national. Une demande pour participer à cette compétition doit être présentée au CDRC avant la date de clôture, laquelle sera environ une semaine après le dernier des sept championnats régionaux.

### **1.10 Demande pour tenir un championnat régional**

Les demande pour tenir un championnat régional doivent comporter l'information suivante :

- Accès aux campings et hôtels à partir du site de la compétition
- Couverture médiatique (télédiffusion) et commandites
- Dimensions des enceintes et genre de surface (herbe, etc.)
- Concessions
- Possibilité de tenir des événements spéciaux en soirée
- Système de sonorisation
- Stationnement
- Espace pour des kiosques (vendeurs)
- Toilettes
- Accès au site de la compétition
- Aire d'exercice
- Estrades pour les spectateurs
- Sécurité du site

### **1.11 Prix et récompenses**

Les rosettes et les trophées du championnat régional doivent être commandés par l'intermédiaire de l'AAC et seront facturés au prix coûtant aux hôtes des championnats régionaux. Les commandes doivent être envoyés à l'administratrice de l'AAC.

Le comité organisateur et hôte du championnat régional décidera s'il y a lieu ou non de donner des subventions pour le déplacement en vue de participer au championnat national et ces subventions ne sont pas garanties.

## **2 Conception de parcours**

### **2.1 Dimensions de l'enceinte et surface**

L'enceinte de la compétition doit avoir un minimum de 10 000 pi<sup>2</sup> et aucun côté ne peut avoir moins de 90 pi si la compétition se déroule à l'extérieur. Si la compétition se déroule à l'intérieur, l'enceinte doit avoir un minimum de 9 000 pi<sup>2</sup> et aucun côté ne peut avoir moins de 70 pi. Un site qui ne répond pas aux exigences minimales doit faire l'objet d'une approbation spéciale. Le périmètre de l'enceinte doit être délimité par une corde ou une clôture pour empêcher les spectateurs d'interférer avant, durant et après les épreuves du championnat. La surface du terrain **doit** être ferme et antidérapante. Elle doit permettre de placer les obstacles de niveau et offrir une bonne traction aux conducteurs et à leur chien et assurer leur sécurité. Aucune surface dure n'est acceptée.

On recommande que les parcours soient conçus pour une enceinte de 70 sur 130 pi et/ou de 100 sur 100 pi. Un club ne peut pas offrir des épreuves homologuées par l'AAC en vue d'un brevet sur un site spécialement approuvé pour un championnat régional qui ne répond pas aux exigences de l'AAC en ce qui concerne un concours homologué.

L'entrée et la sortie de l'enceinte doivent être aux extrémités opposées d'un côté de l'enceinte pour faciliter le départ et l'arrivée des compétiteurs.

### **2.2 Épreuves offertes**

Les épreuves suivantes seront offertes au championnat régional : deux épreuves d'agilité standard Expert, deux épreuves de sauteurs Expert et deux épreuves d'enjeu Expert.

### **2.3 Liste de l'équipement pour un championnat régional de l'AAC**

L'équipement suivant doit être disponible pour chaque enceinte :

- 1 passerelle
- 1 palissade
- 1 balançoire
- 2 jeux de 6 piquets de slalom
- 3 tunnels rigides de 15 à 20 pi de long
- 1 oxer (prévoir des ailes en option lors de la conception du parcours)
- 1 saut en largeur
- 1 pneu (il faut préciser si un pneu à points de rupture sera utilisé)
- 10 sauts sans ailes (prévoir des ailes en option lors de la conception du parcours)
- 10 sauts avec des ailes

### **2.4 Critères pour la conception des parcours**

L'objectif de ces épreuves consiste à démontrer que le chien et son conducteur peuvent négocier un parcours complexe avec rapidité. Le chien doit pouvoir facilement travailler d'un côté comme

de l'autre à des distances accrues et avec plus de contrôle. Le parcours peut comporter des sections de travail à distance et une section répétitive mais ce n'est pas obligatoire. Les parcours doivent être fluides et permettre aux équipes de faire preuve de leur compétence.

### **2.5 Obstacles obligatoires**

À compter de 2007 et par la suite, les parcours des championnats régionaux et national doivent répondre aux critères actuels s'appliquant aux parcours Experts de l'AAC, sauf indication contraire dans les présent règlements.

Les parcours soumis à l'approbation doivent répondre aux directives sur la conception de parcours de l'AAC.

Les parcours déjà utilisés lors d'un concours homologué par l'AAC ne sont pas acceptables.

Le parcours doit avoir 18 obstacles au minimum et pas plus de 23 obstacles numérotés. La table **et le tunnel souple** sont interdits sur les parcours des championnats régionaux et national. Le nombre d'obstacles variera selon l'épreuve et la distance minimale entre chacun sera de 15 pieds et de 18 pieds avant et après les sauts en largeur. Certains obstacles peuvent devoir être négociés plus d'une fois, selon le tracé du parcours.

### **Pneu à points de rupture**

Un pneu à points de rupture ne peut être pris qu'une fois dans un parcours. En enjeu, les barres tombées et un pneu à points de rupture défait ne seront pas remis en place. Si le chien défait un pneu à points de rupture pendant la période d'accumulation de l'enjeu, il recevra les points pour la première exécution mais non pour les suivantes.

### **Parcours d'enjeu du championnat régional**

Les parcours d'enjeu d'un championnat régional doivent comporter deux mini enjeux. Le nombre total de points disponibles des deux mini enjeux doit être de 36 points au minimum et de 44 points au maximum. Par ex. : mini enjeux de 8 et 10 points, deux mini enjeux de 10 points, mini enjeux de 6 et 14 points, etc.

### **2.6 Parcours de championnat régional (à l'attention des juges)**

Pour augmenter le nombre de parcours disponibles, les juges des championnats régionaux doivent envoyer neuf parcours au total, trois pour chaque genre d'épreuve (agilité standard, sauteur et enjeu) au coordinateur des parcours du championnat. Chaque parcours doit être inédit (ne pas avoir été couru précédemment à un autre concours de l'AAC ou d'une autre organisation) et six parcours (deux agilités standard, deux sauteurs et deux enjeux) doivent convenir à une enceinte de 100 sur 100 pi et les trois autres à une enceinte de 70 sur 130 pi.

### **2.7 Processus de soumission**

Les parcours peuvent être envoyés au président (à la présidente) de l'AAC, après quoi ils seront envoyés à un réviseur de parcours disponible de votre région. S'il faut apporter des changements, le réviseur communiquera avec le juge qui peut présenter un parcours révisé. Les parcours seront mis individuellement dans une enveloppe scellée et un tirage au sort aura lieu le jour du championnat régional.

*Note : Si le club offre d'autres épreuves en conjonction avec le championnat régional, soit des épreuves homologuées pour un brevet (pour lesquelles il faut obtenir une approbation en suivant la procédure régulière) ou tout autre genre d'épreuve, il incombe au club d'envoyer au juge toute l'information pertinente (dimensions de l'enceinte, équipement, ordre des épreuves, etc.). Dans le cas d'épreuves homologuées pour un brevet de l'AAC, le juge doit soumettre ses parcours pour approbation en suivant la procédure régulière. Il ne doit pas les envoyer au coordinateur des parcours du championnat régional.*

### **2.8 Qualificatif d'un jour pour le championnat national**

#### **Généralités**

Un qualificatif d'un jour sera offert le jour précédent le championnat national de l'AAC. Cet événement se déroulera sur le site du championnat à moins d'avis contraire. Il s'agit d'un qualificatif spécial, à inscriptions limitées, auquel un nombre maximum d'équipes participeront (le nombre sera déterminé par les hôtes de la compétition). Les règlements seront ceux du championnat régional, à moins d'indication contraire ci-dessous. Toutes les épreuves et toutes les hauteurs de saut en Régulier, Spécial et Vétéran seront offertes. Les chiens doivent avoir une carte d'identité de l'AAC valide pour participer.

#### **Inscriptions**

Les inscriptions s'ouvrent le même jour que celle du championnat national. Toutes les demandes d'inscription au qualificatif d'un jour doivent être accompagnées d'une inscription dûment remplie au championnat national (avec les frais connexes). Les compétiteurs retenus pour le qualificatif d'un jour seront automatiquement inscrits au championnat national.

#### **Critères de sélection**

Les inscriptions seront évaluées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- incapable de participer au championnat régional en raison d'une erreur dans le traitement de l'inscription au championnat régional;
- incapable de terminer toutes les épreuves du championnat régional parce que le chien ou le conducteur a été blessé pendant le championnat régional. L'équipe n'a pu terminer les six épreuves et n'a pas obtenu le pointage nécessaire pour se qualifier pour le championnat national. Le juge du championnat doit confirmer par lettre la blessure. Il incombe au compétiteur de demander au juge de préparer la lettre en question le jour où

la blessure s'est produite au championnat régional. Cette lettre doit être jointe à la demande d'inscription au qualificatif d'un jour et envoyé au CDRC pour approbation. Cette demande sera classée avec les autres et sera examinée par le CDRC en temps utile. On considère que participer au championnat régional est négocier le premier obstacle de la première épreuve;

- incapable de participer au championnat régional en raison d'une loi/réglementation spécifique à certaines races;
- incapable de participer au championnat régional parce que compétiteur est un juge doit juger ailleurs;
- incapable de participer au championnat régional en raison de maladie du conducteur;
- incapable de participer au championnat régional en raison d'engagements familiaux ou d'une urgence familiale;
- incapable de participer au championnat régional en raison d'un chien blessé ou d'une autre condition (par ex. : blessure, maladie, chienne en chaleur, chienne qui vient d'avoir une portée, etc.) ou d'une condition médicale du conducteur. La demande d'inscription au qualificatif d'un jour doit être accompagnée d'un document qui décrit en détail la condition qui a empêché de participer au championnat régional de même qu'une preuve que la condition existait au moment du championnat régional en question;
- incapable de participer au championnat régional parce que le chien n'avait pas l'âge exigé au moment du championnat régional;
- autres (compétiteurs ne vivant pas au Canada et toute personne qui ne répond pas à un ou plusieurs des critères ci-dessus).

Dans toutes les catégories ci-dessus, la préférence sera accordée à un membre de l'AAC par rapport à un non-membre. Les critères généraux seront publiés, toutefois, les critères de classement et de sélection resteront confidentiels, de manière que l'information fournie ne tendent pas à satisfaire aux critères de sélection les plus importants dans le classement. Le comité du groupe hôte se réserve le droit de demander la documentation pour vérifier n'importe quel des critères ci-dessus. En aucun cas les chiens qui ont terminé les six épreuves d'un championnat régional sans obtenir le pointage qualificatif nécessaire pour le championnat national ne seront admis à s'inscrire au qualificatif d'un jour.

Dans l'éventualité où toutes les demandes qui satisfont aux critères ci-dessus sont acceptées et qu'il reste des places au qualificatif d'un jour pour les autres compétiteurs qui ont présenté une demande, les places restantes seront tirées au sort. Lors du processus de sélection, lorsqu'il y a plus de demandes d'inscription d'une valeur égale que de places disponibles, les inscriptions seront choisies par un tirage au sort. Le tirage au sort sera supervisé pour en assurer l'impartialité.

### **Frais d'inscription**

**Les frais d'inscription au qualificatif d'un jour seront les mêmes que ceux du championnat national, et couvrent six épreuves en une journée.** Ces inscriptions doivent être accompagnées d'une inscription au championnat national et des frais applicables. Les chèques doivent être rédigés à l'ordre de l'Association d'agilité du Canada.

### **Prix**

Aucun classement et aucun prix/trophée ne sera décerné. Les compétiteurs qui se qualifient avec 300 points recevront une rosette de qualification. Note : Les compétiteurs ont l'option de se retirer avant de terminer les six épreuves lorsqu'ils ont obtenu suffisamment de points et se sont qualifiés pour le championnat national. Aucun remboursement pour les épreuves qui n'ont pas été courues. Une de chacune des épreuves d'agilité standard, d'enjeu et de sauteur se déroulera et cette série sera suivie de la deuxième série d'épreuves.

**Note : À compter de 2008, le nombre minimal de points exigé pour se qualifier pour le championnat national passera à 400 points.**

### **Équipes non qualifiées**

Les inscriptions au championnat national des équipes participant au qualificatif d'un jour que ne réussissent pas à obtenir le nombre de points suffisants (300) pour se qualifier seront retirées et leurs frais d'inscription au championnat national leur seront remboursés.

## **3 Jugement des championnats régionaux**

### **3.1 Responsabilités des juges**

Les responsabilités des juges sont celle décrites dans les règlements d'agilité de l'AAC. De plus, le juge doit respecter ce qui suit :

Code vestimentaire : Étant donné qu'il s'agit d'un événement de prestige qui peut être télédiffusé, les juges doivent porter le polo officiel du championnat régional de l'AAC fourni par le club hôte (les clubs doivent fournir un polo par juge). Le juge peut commander un autre polo par l'entremise du club hôte ou directement auprès du coordinateur des championnats, à ses propres frais.

On recommande le port d'un pantalon noir (pas de jeans) ou d'un short noir ou blanc s'il fait chaud.

### **3.2 Parcours et jugement**

#### **3.2.1 Sélection des parcours**

Les juges en fonction effectueront la sélection des parcours le jour précédant celui du championnat régional, en tirant au sort les enveloppes contenant les parcours appropriés conçus et approuvés par des juges résidant à l'extérieur de la région. Le coordinateur des parcours de championnats doit envoyer ces enveloppes au minimum dix jours avant la compétition, par courrier ou par la poste. Chaque enveloppe contient 10 copies du parcours : une pour afficher, une pour l'AAC, une pour le club hôte, une pour le juge en fonction et six qui serviront à monter le parcours. Si on veut donner des copies des parcours aux compétiteurs, les photocopies doivent être faites par une personne qui ne participe pas à la compétition et les parcours doivent rester strictement confidentiels jusqu'au matin où ils seront courus.

Dans le cas d'un championnat régional se déroulant sur plus d'une journée, les parcours des jours suivants ne seront pas sélectionnés, ouverts ou affichés jusqu'au jour où ils doivent être courus (à moins qu'on désire donner des copies des parcours aux compétiteurs, auquel cas les parcours peuvent être tirés au sort la veille et les photocopies, faites par une personne qui ne participe pas à la compétition.

Les enveloppes qui n'ont pas été sélectionnées doivent rester scellées et être retournées dans les trois jours suivant la fin de la compétition au coordinateur des parcours de championnats. Il incombe aux juges en fonction de monter les parcours en suivant le tracé fourni avec autant d'exactitude que possible, de mesurer le parcours et de déterminer le TPS (temps de parcours standard) pour chaque catégorie (Régulier, Spécial, Vétéran) et division (mini et ouvert). Ce faisant, il doit tenir compte de la vitesse d'exécution (verges/sec.) proposée par le juge qui a conçu le parcours et des circonstances (température et surface) qui prévalent le jour de la compétition. Il peut également fixer un TPM (temps de parcours maximal). Voir l'article 3.6 sur le calcul du TPM.

En aucun cas les barres ne seront remises en place pendant l'exécution d'un parcours.

### **3.3 Jugement des épreuves d'agilité standard du championnat régional**

Les modifications suivantes ont été apportées au jugement et au pointage des épreuves d'agilité standard Expert par rapport aux règlements d'agilité de l'AAC :

Trois refus n'entraîneront pas l'élimination. Chaque refus sera pénalisé de cinq fautes, sans maximum.

Une erreur de parcours n'entraînera pas l'élimination. Chaque erreur de parcours sera pénalisée de 20 fautes, sans maximum.

Une non-exécution n'entraînera pas l'élimination. Chaque non-exécution sera pénalisée de 20 fautes, sans maximum.

Un chien éliminé ou excusé aura un pointage de zéro pour cette épreuve.

Les compétiteurs qui ne courent pas une épreuve auront un pointage de zéro pour cette épreuve.

### **3.4 Jugement des épreuves de sauteur du championnat régional**

Les modifications suivantes ont été apportées au jugement et au pointage des épreuves de sauteur Expert par rapport aux règlements d'agilité de l'AAC :

Trois refus n'entraîneront pas l'élimination. Chaque refus sera pénalisé de cinq fautes, sans maximum.

Une erreur de parcours n'entraînera pas l'élimination. Chaque erreur de parcours sera pénalisée de 20 fautes, sans maximum.

Une non-exécution n'entraînera pas l'élimination. Chaque non-exécution sera pénalisée de 20 fautes, sans maximum.

Un chien éliminé ou excusé aura un pointage de zéro pour cette épreuve.

Les compétiteurs qui ne courent pas une épreuve auront un pointage de zéro pour cette épreuve.

### **3.5 Jugement des épreuves d'enjeu du championnat régional**

Tous les règlements des épreuves d'enjeu Expert s'appliquent lors de l'enjeu d'un championnat régional. Toute erreur de parcours après avoir entamé l'enjeu principal (après avoir tenté d'exécuter le premier obstacle de l'enjeu) sera considéré comme une non-exécution de l'enjeu. **Aucun refus ne sera signalé durant les mini enjeux et l'enjeu principal.** Si le chien prend deux obstacles de l'enjeu dans l'ordre pendant la période d'accumulation, le juge sifflera et le compétiteur conservera les points accumulés jusque-là.

### **3.6 Temps de parcours standard**

Les temps de parcours standard (TPS) de toutes les épreuves du championnat régional seront ceux du niveau Expert, soit 2,8 à 3,3 verges/sec. en agilité standard et 3,5 à 4,3 verges/sec. en sauteur. Il faut ajouter 5 secondes au TPS pour le décompte de la table, si elle est utilisée.

Une faute ou une fraction de faute sera imputée à un chien pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS. Par exemple, un chien qui exécute en 58,5 secondes un parcours dont le TPS est de 55 secondes se verra imputé 3,5 fautes. Le temps doit être chronométré au centième (1/100) de seconde.

Le juge peut, à sa discrétion, établir un temps de parcours maximal (TPM) après l'écoulement duquel le chien sera expulsé de l'enceinte. Le TPM, le cas échéant, sera le temps de parcours standard plus la valeur en points de l'épreuve (par ex. : le TPS plus 100 secondes pour l'agilité standard, le TPS plus 75 secondes pour le sauteur).

#### **Défaut de fonctionnement du chronomètre**

Dans l'éventualité où un chien a fait un parcours sans faute mais ne peut avoir de temps de parcours en raison d'un défaut de fonctionnement du chronomètre, le conducteur doit choisir entre deux options :

- a. refaire le parcours pour obtenir un temps et les fautes de ce parcours seront pénalisées (comme si le premier passage n'avait pas eu lieu); ou
- b. ne pas refaire le parcours et conserver son sans faute en ayant comme temps le temps de parcours standard; de cette façon, un parcours d'agilité standard vaudrait 100 points, un parcours de sauteur 75 points et un enjeu réussi les points accumulés pendant l'ouverture majorés de 35 points.

### **3.7 Calcul du pointage lors d'un championnat régional**

Les objectifs du calcul du pointage des championnats régionaux sont les suivants :

- Permettre une comparaison des performances dans toutes les disciplines (agilité standard, sauteur et enjeu).
- Récompenser les parcours sans faute les plus rapides.
- L'épreuve d'agilité standard est la base de l'agilité au sein de l'AAC et donner plus de poids à ces épreuves.
- Minimiser les changements auxquels les juges en fonction doivent s'adapter.

#### **3.7.1 Généralités**

Dans les épreuves d'agilité standard et de sauteur de l'AAC, un pointage de zéro représente un parcours sans faute et le compétiteur qui a le parcours sans faute le plus rapide est déclaré le

gagnant. Par contre, en enjeu, le compétiteur doit accumuler le plus grand nombre de points que possible puis réussir l'enjeu principal le plus rapidement possible pour être le gagnant. Pour tenter d'aligner le calcul du pointage d'épreuves de nature aussi différente, une valeur de base servira à ajuster le pointage dans les épreuves d'agilité standard et de sauteur (une valeur de base de 100 points peut être attribuée à une épreuve d'agilité standard sans faute, avec un temps reflétant exactement le TPS).

En général, pour chaque épreuve du championnat régional, le compétiteur qui obtient le plus grand nombre de points gagne cette épreuve. Le compétiteur qui obtient le pointage cumulatif le plus élevé est déclaré le champion régional. On peut aussi subdiviser par catégorie, division et hauteur de saut.

### **Lignes directrice le jugement des épreuves avec chronomètre électronique**

1. Si le chien ne déclenche pas le chronomètre mais qu'il s'arrête devant le saut répondant à la définition d'un refus, aucun refus ne sera imputé.
2. Si le chien passe à côté du premier saut, sans le sauter ni couper le rayon de chronomètre électronique, le chronométreur doit déclencher manuellement le chronomètre électronique et le chien sera pénalisé d'un refus (5 fautes). Le chien doit revenir prendre le saut ou il sera pénalisé d'une non-exécution.
3. Si le chien passe à côté du premier saut, sans le sauter ni couper le rayon de chronomètre électronique (le chronométreur doit déclencher manuellement le chronomètre électronique) et qu'il prend un obstacle quelconque, le chien sera pénalisé d'une erreur de parcours. Le chien doit revenir prendre le saut ou il sera pénalisé d'une non-exécution (20 fautes).
4. Si le chien passe à côté du dernier saut, sans le sauter ni couper le rayon du chronomètre électronique, le chronométreur doit arrêter manuellement le chronomètre électronique lorsque le chien traverse le plan de l'obstacle où se trouve le faisceau du système. Le chien sera pénalisé d'une non-exécution (20 fautes).
5. Si un conducteur interfère avec le système de chronométrage électronique d'une façon quelconque pour déclencher ou arrêter le chronomètre, il se verra imposer une pénalité. S'il s'agit du départ, il doit être pénalisé de 5 fautes. S'il s'agit de l'arrivée, une pénalité pour non exécution (20 fautes) doit s'appliquer car le chien n'a pas traversé l'arrivée avant l'arrêt du chronomètre. Par ailleurs, le temps auquel le chronomètre a été arrêté sera le temps enregistré sur la feuille de pointage.

### **3.7.2 Calcul du pointage d'une épreuve d'agilité standard**

Pour l'épreuve d'agilité standard, on utilise la méthode suivante :

- ❑ TPS – temps de parcours standard (en secondes)
- ❑ FP – fautes de parcours (les fautes imputées au compétiteur)

- ❑ TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour terminer le parcours, en secondes, au 1/100<sup>e</sup> de seconde le plus près)
- ❑ FT – fautes de temps (une faute ou une fraction de faute imputée pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS)
- ❑ PCR - points de championnat régional (le total des points de championnat régional accumulés pour cette épreuve).

Si le chien fait un parcours sans faute de parcours (FP) ni faute de temps (FT) :

$$\text{❑ PCR} = 100 + (\text{TPS} - \text{TP})$$

Si le chien a des fautes de parcours (FP) ou des fautes de temps (FT) :

$$\text{❑ PCR} = 100 - \text{FP} - \text{FT}$$

**Lors des épreuves des championnats régionaux et national, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 16 po pourront bénéficier du temps accordé pour Vétéran mini. Le temps accordé en Vétéran ouvert s'appliquera aux chiens en Vétéran qui mesurent plus de 16 po, sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 10 po) dans laquelle ils sont inscrits.**

Le pointage minimum qu'un chien peut obtenir dans une épreuve du championnat régional est de zéro. Autrement dit, un chien qui fait suffisamment de fautes pour réduire son pointage à un chiffre négatif obtiendra un pointage de zéro.

### **3.7.3 Calcul du pointage d'une épreuve de sauteur**

Pour l'épreuve de sauteur, on utilise la méthode suivante :

- ❑ TPS – temps de parcours standard (en secondes)
- ❑ FP – fautes de parcours (les fautes imputées au compétiteur)
- ❑ TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour terminer le parcours, en secondes, au 1/100<sup>e</sup> de seconde le plus près)
- ❑ FT – fautes de temps (une faute ou une fraction de faute imputée pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS)
- ❑ PCR - points de championnat régional (le total des points de championnat régional accumulés pour cette épreuve).

Si le chien fait un parcours sans faute de parcours (FP) ni faute de temps (FT) :

$$\text{❑ PCR} = 75 + (\text{TPS} - \text{TP})$$

Si le chien a des fautes de parcours (FP) ou des fautes de temps (FT) :

$$\text{❑ PCR} = 75 - \text{FP} - \text{FT}$$

**Lors des épreuves des championnats régionaux et national, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 16 po pourront bénéficier du temps accordé pour Vétéran mini. Le temps accordé en Vétéran ouvert s'appliquera aux chiens en Vétéran qui mesurent plus de 16 po, sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 10 po) dans laquelle ils sont inscrits.**

Le pointage minimum qu'un chien peut obtenir dans une épreuve du championnat régional est de zéro. Autrement dit, un chien qui fait suffisamment de fautes pour réduire son pointage à un chiffre négatif obtiendra un pointage de zéro.

### **3.7.4 Calcul du pointage d'une épreuve d'enjeu**

Pour l'épreuve d'enjeu, on utilise la méthode suivante :

- ❑ TE – temps de l'enjeu (le temps accordé pour exécuter l'enjeu principal, en secondes)
- ❑ DPA – durée de la période d'accumulation (40 secondes, le temps accordé pour accumuler des points)
- ❑ TPS – temps de parcours standard (DPA + TE, en secondes)
- ❑ PP – points de parcours (le total des points obtenus pendant la période d'accumulation)
- ❑ TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour exécuter le parcours complet, en secondes, au 1/100<sup>e</sup> de seconde le plus près)
- ❑ PE – points pour l'enjeu = 35 (les points accordés pour avoir réussi l'enjeu principal en respectant le temps accordé).
- ❑ PCR - points de championnat régional (le total des points de championnat régional accumulés pour cette épreuve).

Si le chien réussit l'enjeu principal dans le temps accordé (TE) :

- ❑  $PCR = PP + PE + (TPS - TP)$

Si le chien ne réussit pas l'enjeu principal dans le temps accordé (TE) :

- ❑  $PCR = PP$

Si un chien en Vétéran réussit l'enjeu final dans le temps d'enjeu accordé (TE) :

- ❑  $PCR = (1,20 \times PP) + PE + (TPS - TP)$

Si un chien en Vétéran ne réussit pas l'enjeu final dans le temps d'enjeu accordé (TE) :

$PCR = 1,20 \times PP$

Lors des épreuves des championnats régionaux et national, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 16 po pourront bénéficier du temps accordé pour Vétéran mini **qui doit avoir deux secondes de plus que le temps en Vétéran ouvert**. Le temps accordé en Vétéran ouvert

s'appliquera aux chiens en Vétéran qui mesurent plus de 16 po, sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 10 po) dans laquelle ils sont inscrits.

Tous les règlements des épreuves d'enjeu Expert s'appliquent lors de l'enjeu d'un championnat régional à une exception près : aucun refus ne sera signalé durant les mini enjeux et l'enjeu principal. Toute erreur de parcours après avoir entamé l'enjeu principal (après avoir tenté d'exécuter le premier obstacle de l'enjeu) sera considérée comme une non-exécution de l'enjeu.

### **3.8 *Champion(s) régional(aux) individuel(s)***

À l'aide de la méthode décrite ci-dessus, on déterminera un champion régional pour chaque hauteur de saut et chaque catégorie d'après le pointage cumulatif de toutes les épreuves. Le compétiteur ayant accumulé le plus grand nombre de points dans chaque hauteur de saut sera déclaré le champion régional pour la hauteur de saut et la catégorie en question.

Dans l'éventualité d'une égalité, le compétiteur dont le temps cumulatif est le plus rapide sera déclaré le gagnant. Dans l'éventualité où il y a encore égalité, le temps cumulatif des deux épreuves d'agilité standard sera le facteur décisif, le plus rapide étant déclaré le gagnant.

## 4 Protocole pour le calcul du pointage d'un championnat régional

Pour les compétiteurs, les objectifs du championnat national ne sont pas différents de ceux d'un concours ordinaire. Dans les épreuves d'agilité standard et de sauteur, il faut d'abord faire un parcours sans faute et, deuxièmement, l'exécuter rapidement. Dans l'épreuve de l'enjeu, il faut obtenir le plus grand nombre de points possible pendant la période d'accumulation puis réussir l'enjeu principal (la seule différence étant qu'un nombre minimum de points n'est pas nécessaire pour obtenir enjeu qualificatif).

### 4.1 Exemple

Pour démontrer la méthode de calcul du pointage, les paragraphes suivants expliquent les différentes étapes, par épreuve, et les diverses options possibles.

Dans cet exemple, on a utilisé les chiens/conducteurs suivants :

Hauteur de saut	Brassard	Nom
16 po	1601	Jet
16 po	1602	Fly
16 po	1603	Seth
22 po	2201	Ky-rie
22 po	2202	Cobb
22 po	2203	Able
22 po	2204	Cain

Toute ressemblance avec des chiens réels ou fictifs ne serait que pure coïncidence.

#### 4.1.1 Agilité standard

Dans la première épreuve d'agilité standard jugée par John Wayne, le parcours mesure 168 verges, le TPS de la division Ouvert est de 53 secondes et celui en Mini est de 58 secondes.

Cela nous permet d'inscrire ce qui suit dans la partie supérieure de la feuille de pointage d'agilité standard/sauteur :

Nom de l'épreuve :	Agilité standard, épreuve #1
Points de base :	100

TPS Ouvert	53
TPS Mini	58
Nbre total de verges :	168
Juge :	John Wayne

L'information sur le chien sera inscrite au préalable et, avec l'information ci-dessus, la feuille de pointage de l'épreuve d'agilité standard sera comme suit (certaines colonnes ont été éliminées pour faciliter la chose) :

Bras-sard	Nom	Points de base	TPS	Temps de parcours	Fautes de temps	Prime de temps	Fautes de parcours	Total des fautes	Points du CR
10 po									
16 po									
1601	Jet	100	58						
1602	Fly	100	58						
1603	Seth	100	58						
22 po									
2201	Ky-rie	100	53						
2202	Cobb	100	53						
2203	Able	100	53						
2204	Cain	100	53						
26 po									

Les pointages suivants décriront les options de pointage possibles pour une épreuve d'agilité standard :

**4.1.1.1 Le chien fait un parcours sans faute, sous le TPS**

Jet fait un parcours sans faute en 54 secondes (sous le TPS Mini). Le temps de parcours de Jet est 54 secondes; les fautes de temps seraient le temps de parcours de Jet moins le TPS (54-58), ce qui donne un résultat négatif de 4 secondes. Parce que la valeur est négative (aucune faute de temps), elle est inscrite dans la colonne Prime de temps comme 4 secondes. Jet a fait un sans faute, donc les fautes de parcours et le total des fautes sont de zéro. Les points de CR de Jet sont les points de base plus la prime de temps (100 + 4 = 104).

**4.1.1.2 Le chien fait des fautes de parcours, sous le TPS**

Fly est pénalisé pour une erreur de parcours (20), une non-exécution (20) et un refus (5) mais il exécute le parcours en 51 secondes. Les fautes de temps seraient le temps de parcours Fly moins le TPS (51-58), ce qui donne un résultat négatif de 7 secondes. Étant donné que la valeur est négative (aucune faute de temps) elle est inscrite dans la colonne Prime de temps comme 7 secondes. Fly a eu 45 fautes de parcours, son total de fautes est donc les fautes de temps (0) plus les fautes de parcours (45), soit un total de 45. Les points de CR de Fly sont donc les points de base moins le total des fautes (100 – 45) et même si Fly a une prime de temps, elle ne s'applique pas car il a des fautes de parcours. Ses points de CR sont donc 55.

**4.1.1.3 Le chien fait un sans faute mais dépasse le TPS**

Cobb fait un parcours sans faute en 67 secondes. Les fautes de temps de Cobb sont le temps de parcours (TP) moins le TPS (67-53) soit un nombre positif de 14 qui est inscrit comme fautes de temps. Cobb fait un parcours sans faute, le total des fautes se résume donc aux fautes de temps et ses points de CR sont les points de base moins les fautes de temps (100-14), soit 86.

**4.1.1.4 Le chien fait des fautes de parcours et dépasse le TPS**

Able est pénalisé pour 2 barres (5 fautes pour chacune) et exécute le parcours en 63 secondes. Able a dix (10) fautes de temps (63-53) et aussi 10 fautes de parcours. Par conséquent, ses points de CR sont de 80 (100-20).

Les pointages suivants figurent dans le tableau de l'épreuve du CR.

Bras-sard	Nom	Points de base	TPS	Temps de parcours	Fautes de temps	Prime de temps	Fautes de parcours	Total des fautes	Points du CR
10 po									
16 po									
1601	Jet	100	58	54.00	0	4.00	0	0	104.00
1602	Fly	100	58	51:00	0	7	45	45:00	55

1603	Seth	100	58	62.00	4.00	0	0	4.00	96.00
22 po									
2201	Ky-rie	100	53	52.00	0	1.00	10	10	90
2202	Cobb	100	53	67.00	14.00	0	0	14.00	86.00
2203	Able	100	53	63.00	10.00	0	10	20	80.00
2204	Cain	100	53	37.00	0	16.00	0	0	116.00
26 po									

**4.1.2 Sauteur**

Le pointage de l'épreuve de sauteur est calculé de la même manière que celui de l'agilité standard. La seule différence est que les points de base sont de 75. Par conséquent, aucun exemple n'est donné.

**4.1.3 Enjeu**

L'épreuve d'enjeu fictive sera également jugée par John Wayne. La période d'accumulation est de 40 secondes et on accorde 18 secondes pour exécuter l'enjeu pour les deux divisions (Ouvert et Mini).

On remplit le haut de la feuille de pointage comme suit :

Nom de l'épreuve :	Épreuve d'enjeu #1
Points pour enjeu réussi :	35
TPS Ouvert	58 (40 s plus l'enjeu de 18 s)
TPS Mini	58
Nbre total de verges :	
Juge :	John Wayne

L'information sur les chiens serait la suivante :

Bras-sard	Nom	TPS	Temps de parcours	Prime de temps	Points de parcours (x 1,20 en Vétéran)	Points d'enjeu	Points de CR
10 po							
16 po							
1601	Jet	60					
1602	Fly	60					
1603	Seth	60					
22 po							
2201	Ky-rie	58					
2202	Cobb	58					
2203	Able	58					
2204	Cain	58					
26 po							

Les pointages suivants décriront les options de pointage possibles pour l'enjeu :

**4.1.3.1 Le chien fait le parcours et exécute l'enjeu à temps (enjeu réussi).**

Seth accumule 37 points pendant la période d'accumulation et exécute l'enjeu correctement en 14 secondes. Seth obtient alors les 37 points accumulés plus 35 points pour un enjeu réussi et 4 points pour les 4 secondes sous le TPS, ce qui donne un total de 76 points de CR.

**4.1.3.2 Le chien fait le parcours et exécute l'enjeu mais dépasse le temps (enjeu raté).**

Ky-rie accumule 49 points pendant la période d'accumulation et exécute l'enjeu mais le sifflet se fait entendre avant qu'il ait terminé. Son temps de parcours est de 59 secondes. Ky-rie obtient alors les 49 points accumulés et zéro pour l'enjeu ainsi que zéro en prime de temps pour un total de 49 points de CR.

**4.1.3.3 Le chien fait le parcours et rate l'enjeu.**

Able accumule 34 points pendant la période d'accumulation et rate rapidement l'enjeu. Son temps de parcours est 42 secondes. Able obtient alors les 34 points accumulés et zéro pour l'enjeu ainsi que zéro en prime de temps pour un total de 34 points de CR.

Les pointages suivants figurent dans le tableau de l'enjeu :

Bras-sard	Nom	TPS	Temps de parcours	Prime de temps	Points de parcours	Points d'enjeu	Points de CR
10 po							
16 po							
1601	Jet	60	52.00	8.00	28	35	71.00
1602	Fly	60	57.00	3.00	23	35	61.00
1603	Seth	60	54.00	6.00	37	35	78.00
22 po							
2201	Ky-rie	58	59.00	0	49	0	49.00
2202	Cobb	58	57.00	0	4	35	40.00
2203	Able	58	42.00	16.00	34	0	34.00
2204	Cain	58	49.00	9.00	54	35	97.00
26 po							

NOTE : Les points accumulés pendant la période d'accumulation des chiens en Vétéran seront multipliés par 1,20. La période d'accumulation sera de 40 secondes mais 20 % sera ajouté au temps accordé pour exécuter l'enjeu principal, selon les directives du juge. Les points obtenus pour avoir réussi l'enjeu principal seront 35 (et ils ne seront pas multipliés par 1,20).

**4.1.4 Résultats cumulatifs**

Les points obtenus dans chaque épreuve seront transférés sur la feuille de pointage cumulatif du championnat régional et, une fois les épreuves terminées, on peut calculer le pointage total de chaque chien.

Bras-sard	Nom	Agilité standard #1	Agilité standard #2	Sauteur #1	Sauteur #2	Enjeu #1	Enjeu #2	Points du CR
10 po								
16 po								
1601	Jet	104.00	45.00	55.00	78.00	71.00	32.00	375.00
1602	Fly	55.00	60.00	70.00	35.00	61.00	69.00	350.00
1603	Seth	35.00	30.00	65.00	12.00	78.00	32.00	252.00
22 po								
2201	Ky-rie	90.00	35.00	70.00	35.00	49.00	29.00	308.00
2202	Cobb	86.00	25.00	55.00	55.00	40.00	24.00	285.00
2203	Able	80.00	72.00	40.00	15.00	34.00	23.00	264.00
2204	Cain	116.00	90.00	4.00	10.00	97.00	84.00	401.00
26 po								

Par conséquent, le classement des chiens sautant 16 po serait le suivant :

1. Jet (qualifié pour le championnat national)

2. Fly (qualifié pour le championnat national)
3. Seth

Et le classement des chiens sautant 22 po serait le suivant :

1. Cain (qualifié pour le championnat national)
2. Ky-rie (qualifié pour le championnat national)
3. Cobb
4. Able

## **5 Participer au championnat national**

Les champions en titre du championnat national de l'année précédente (voir 5.3) et les chiens qui ont obtenu leur Prix d'excellence – réalisations à vie (voir 5.4) avant la clôture du championnat national peuvent participer au championnat national sans passer par le championnat régional. Tous les autres chiens doivent obtenir le pointage cumulatif minimum de 300 points après avoir couru les six épreuves du championnat régional ou lors du qualificatif d'un jour pour se qualifier pour le championnat national de l'AAC. Les chiens doivent courir les six épreuves, sauf lorsqu'un chien a les points nécessaires et qu'il ne peut pas courir la (ou les) dernière épreuve parce qu'il s'est blessé. Cette exception s'applique également aux chiennes qui tombent en chaleur pendant la compétition.

**Note : À compter de 2008, le nombre minimal de points exigé pour se qualifier pour le championnat national passera à 400 points.**

### **5.1 Interprète français/anglais – championnat national**

Un interprète français et/ou anglais doit être présent à chaque enceinte pour venir en aide aux juges qui ne sont pas bilingues.

### **5.2 Commanditaire pour les t-shirts des équipes régionales**

Les conditions suivantes s'appliquent aux t-shirt/à l'uniforme pour le championnat régional :

- L'apparence de l'équipe doit être uniforme (c.-à-d. même couleur et même genre de t-shirt).
- Le logo de l'AAC doit être quelque part sur le t-shirt (l'AAC paiera la numérisation du logo).
- Le nom de la région sera inscrit dans le dos.
- Le logo du commanditaire peut uniquement être dans le dos ou sur la manche gauche.
- Les régions doivent trouver leur propre distributeur de t-shirt.
- Le CDRC doit approuver les couleurs.
- L'achat des t-shirts devrait se faire par l'entremise d'un comité régional (qui peut être celui qui organise le championnat régional).
- Le CDRC de l'AAC doit approuver la publicité imprimée sur les t-shirts régionaux pour éviter des conflits avec les commanditaires du championnat national.
- Toute modification aux lignes directrices susmentionnées doit d'abord être approuvée par le CDRC.

Il n'est pas obligatoire pour les compétiteurs du championnat national d'acheter le t-shirt du championnat. On s'attend à ce que les compétiteurs représentent leur région et portent le vêtement de leur région pendant le championnat national.

### **5.3 Champions nationaux en titre**

Les 12 champions nationaux en titre recevront une invitation à participer au championnat national de l'année suivante. Ils n'ont pas à se qualifier à leur championnat régional car ils sont automatiquement qualifiés pour le championnat national. Les champions nationaux qui décident de ne pas s'inscrire à leur championnat régional peuvent ne pas être admissibles à la subvention régionale (la décision revient à la région). L'invitation n'est pas cessible. Seule l'équipe qui se compose du chien et du conducteur déclarés champion national est admissible. Ni le chien ni le conducteur ne sont admissibles individuellement, ils doivent participer en tant qu'équipe.

Les 12 champions nationaux de l'année précédente seront exemptés de leur championnat régional de l'année courante et recevront une invitation et **une inscription gratuite** (banquet compris) au championnat national de l'année courante.

### **5.4 Titulaires du Prix d'excellence – réalisations à vie**

En reconnaissance d'accomplissements extraordinaires aux concours homologués par l'AAC, l'AAC encourage la participation au championnat national des chiens qui ont obtenu leur Prix d'excellence – réalisations à vie. Tous les chiens qui ont reçu ce prix exceptionnel au cours de leur carrière en agilité peuvent être inscrits au championnat national sans devoir se qualifier par l'entremise de leur championnat régional. Les frais d'inscription normaux au championnat national s'appliquent.